

## LOTO-VR 2021-2022

## RÈGLEMENTS

### DATE DU TIRAGE

---

- Le jeudi 17 juin 2021

### DESCRIPTION DU PRIX

---

- VR (roulotte de voyage 2021 de marque Wildwood, modèle 179DBK (neuve)), valeur au détail de 25 995 \$ (plus taxes).
- Le gagnant aura le choix entre le VR (roulotte de voyage 2021 de marque Wildwood, modèle 179DBK (neuve)) ou un montant en argent de 16 200 \$.

### LIEU DU TIRAGE ET DÉROULEMENT

---

- Le tirage se tiendra à 12 h 45, dans l'aire de stationnement situé aux abords de la porte 15 du 525, boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec (Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ) du CIUSSS de la Capitale-Nationale).
- Les coupons de tirage seront tenus sous clé en tout temps. Seule, la personne responsable des ressources financières de la *Fondation Élan* garde en sa possession la clé du baril de tirage. Les billets seront entreposés au 2975, chemin Saint-Louis (Installation chemin Saint-Louis de l'IRD PQ du CIUSSS de la Capitale-Nationale).
- Le tirage s'effectuera en présence d'un représentant de Mallette, firme comptable de la *Fondation Élan*, d'un représentant de la *Fondation Élan* et d'un représentant de Roulettes Chaudière (fournisseur du prix).

### NOMBRE DE BILLETS EN CIRCULATION

---

1 000 billets numérotés de 0001 à 1000.

### CONDITIONS OBLIGATOIRES À RESPECTER

---

- Le gagnant aura jusqu'au 25 juin 2021 pour se présenter au bureau de la *Fondation Élan* et recevoir tous les détails sur le prix et les possibilités offertes.
- Le gagnant aura un maximum de 5 jours ouvrables, soit jusqu'au 30 juin 2021 pour faire son choix entre le VR ou le montant d'argent.
- Si tel était le choix, le VR (la roulotte) devra être récupéré directement chez Roulettes Chaudière, le fournisseur, au plus tard le 10 juillet 2021.
- Toute demande de modification à la roulotte sera aux frais du gagnant.
- Si le gagnant choisissait le prix en argent, la *Fondation Élan* aura jusqu'au 15 juillet 2021 pour émettre le chèque.

- Dans le cas d'un paiement par déductions à la source, le gagnant devra acquitter la totalité du montant du billet avant de prendre possession du VR.
- La personne dont le nom aura été pigé au hasard devra se conformer aux règlements et signer un formulaire d'acceptation avant de recevoir son prix. Elle devra consentir à ce que son nom et photographie soient utilisés à des fins promotionnelles.

### **MODE DE VENTE DES BILLETS**

---

La vente des billets se fait par formulaire électronique (fondationelan.com), sur place au local B-110 de l'IRDPQ du CIUSSS de la Capitale-Nationale • Installation chemin Saint-Louis, directement chez le fournisseur du VR (Roulottes Chaudière), lors de deux activités en kiosque au mois de mai (si les mesures sanitaires le permettent) et de personne à personne par les employés et les administrateurs de la Fondation Élan.

### **CLIENTÈLE ÉLIGIBLE**

---

Cette loterie est accessible à l'ensemble des résidents de la province de Québec, aux employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi qu'aux donateurs externes. Les membres du conseil d'administration de même que les employés de la Fondation Élan, leur famille immédiate et les personnes vivant à la même adresse sont aussi éligibles. Il en est de même pour tous les employés et dirigeants de Roulottes Chaudière ainsi que les personnes vivant à la même adresse.

### **DISTRIBUTION DES BILLETS**

---

Les billets des détenteurs de l'extérieur du CIUSSS de la Capitale-Nationale - IRDPQ seront acheminés par la poste à l'adresse figurant sur le formulaire d'achat. Les billets des employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale - IRDPQ seront acheminés par courrier interne au numéro de local inscrit sur le formulaire d'achat. Quant aux billets achetés directement chez Roulottes Chaudière ou de personne à personne, ils seront remis dès la conclusion de la vente. La partie détachable servant de coupon de tirage sera remise à la Fondation Élan pour le tirage. Dans l'éventualité où un billet aurait été acheté en communauté (achat portant plus d'un nom), le billet sera acheminé à l'adresse figurant sur le billet. Les autres personnes dont les noms figureront sur le billet seront aussi déclarées gagnantes. Les gagnants devront alors déterminer le mode de partage du prix entre eux.

### **COÛT DU BILLET : 75 \$**

---

Une même personne peut faire l'acquisition de plus d'un billet en acquittant les frais correspondants. Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire du solde non payé, et ce, dans les 10 jours suivant la réception de l'avis de l'institution financière de la *Fondation Élan*. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perdra son éligibilité au tirage. Le document bancaire en fera foi.

## **POUR ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT**

---

- Le détenteur du billet gagnant devra avoir acquitté la totalité des frais associés à l'achat de son billet avant de recevoir son prix (dans le cas des paiements par déductions à la source).
- Le gagnant accepte que son nom et sa photographie soient utilisés à des fins promotionnelles.
- Le gagnant devra signer un formulaire de dégageant ainsi que les règlements officiels démontrant en avoir pris connaissance. Ainsi, il s'y conforme avant de recevoir son prix.

## **RÉCLAMATION DU PRIX**

---

Le gagnant sera avisé par téléphone au numéro figurant sur son billet de tirage. Il devra se présenter au bureau de la *Fondation Élan* au plus tard le 25 juin 2021. Il aura un maximum de 5 jours ouvrables pour prendre une décision sur son choix de conserver le prix tel quel ou de prendre le montant d'argent. Un avis écrit sera exigé.

Fondation Élan  
2975, chemin Saint-Louis, local B-110  
Québec QC G1W 1P9  
418 529-9141, poste 4366

Quant au VR (roulotte), il devra être réclamé chez Roulotte Chaudières selon les modalités de livraison en vigueur. Le fournisseur s'engage à substituer le prix pour un autre modèle d'une valeur équivalente, et ce, à la suite d'un délai de livraison déraisonnable ou de la disponibilité du modèle décrit. Le gagnant devra prendre les arrangements auprès de Roulettes Chaudière en communiquant directement avec madame Josée Bédard, propriétaire, ou son représentant.

Roulettes Chaudière  
870, chemin Olivier, Lévis (secteur Saint-Nicolas) QC G7A 2N1  
Téléphone : 418 831-3080

À noter que tous les frais d'attelage et d'accessoires optionnels sont aux frais exclusifs du gagnant, de même que les assurances et les droits d'immatriculation du véhicule récréatif. Tout autre frais associé à l'utilisation ou à la possession du véhicule récréatif est également aux frais du gagnant.

## **REÇU FISCAL**

---

Selon les politiques de Revenu Canada, la Fondation Élan ne peut produire de reçu fiscal pour la vente de billets de tirage.

## **LA LOTO-VR - UNE IMPORTANTE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION ÉLAN**

---

Les profits de la Loto-VR serviront au financement d'un équipement spécialisé favorisant la réadaptation intensive en améliorant le potentiel fonctionnel de récupération des usagers de l'IRDPQ du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

## **DISPONIBILITÉ ET INTERPRÉTATION DES RÈGLEMENTS**

---

Les détails des prix et des règlements seront disponibles à la *Fondation Élan*. En cas de conflit, la Régie des alcools, des courses et des jeux sera mise au courant et prendra la décision sans appel.

**SIGNATURE**

---

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements de la Loto-VR 2021-2022 le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.

En foi de quoi, j'ai signé à Québec.

---

Signature du gagnant

---

Signature témoin